# II-5.13 : L'Association des Régulateurs Méditerranéens de l'Electricité a examiné les propositions d'investissements d'infrastructure émises par sa *task force*

## **Information principale**

La 12<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'Association des Régulateurs Méditerranéens de l'Electricité et du Gaz (MEDREG) s'est tenue au siège de l'Autorité grecque de Régulation de l'Energie (RAE), le 14 décembre 2011. A cette occasion, les membres de MEDREG ont approuvé les premières propositions émises par la *Task Force* consacrée aux investissements dans les infrastructures énergétiques, ayant pour objectif de stimuler les investissements dans la région de la Méditerranée. La MEDRED exerce en outre des pouvoirs de régulation analogues à ceux de l'ACER.

#### Contexte et résume

MEDREG est une association qui regroupe les régulateurs de l'énergie de vingt pays de la Méditerranée, dont l'Algérie, le Maroc, Israël, la Grèce, la Turquie ou l'Egypte. Elle promeut un cadre de régulation transparent, stable et harmonisé au travers d'une coopération forte entre les Etats du bassin méditerranéen.

Cette 12<sup>ème</sup> Assemblée générale a accueilli des acteurs politiques et économiques de poids :

- des représentants de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (PAM). La PAM est une organisation interétatique régionale qui détient le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies. La France en est membre. Cette organisation joue un rôle fondamental dans la région pour promouvoir la sécurité, la stabilité et la paix en Méditerranée;
- des représentants de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) ;
- des membres de l'Association des gestionnaires de réseau de la Méditerranée de transport d'électricité (METSO). Lancée à l'initiative de Sonelgaz, opérateur énergétique national en Algérie, cette association conduit les relations entre les opérateurs électriques des deux rives de la Méditerranée, et représente ainsi un interlocuteur indépendant pour MEDREG.

A cette occasion, les discussions ont notamment porté sur les propositions faites par la *Task Force* consacrée aux investissements dans les infrastructures énergétiques.

Ce groupe de travail avait été mis en place lors de la 9ème Assemblée générale de MEDREG qui s'est tenue le 28 mai 2010, à Malte. Cette *Task force* avait été présentée comme un observatoire de projets d'infrastructures. Sa mission consiste à évaluer les projets d'infrastructures énergétiques prévus dans les pays membres de MEDREG, en fonction de la nature des énergies (gaz, électricité) et de leur envergure nationale ou régionale. Après évaluation de la pertinence des projets, cet observatoire doit

déterminer les actions possibles pour MEDREG, en partenariat avec les gouvernements et les organismes institutionnels de financement.

D'une façon plus générale, MEDREG vise à soutenir les initiatives des acteurs de ce secteur, afin de donner une réelle impulsion au marché de l'énergie au sein du bassin méditerranéen. Pour cela, MEDREG a affiché trois ambitions : encourager la création de régulateurs indépendants dans chaque pays membre, faciliter les échanges d'informations entre les régulateurs nationaux et encourager les actions et les approches concertées entre ces régulateurs de sorte à créer un véritable *Networking*. Au-delà des régulateurs nationaux, MEDREG souhaite développer le partenariat entre les régulateurs de ses membres et l'Union européenne (UE). Ce partenariat entre l'UE et MEDREG serait une voie susceptible d'accroître les investissements énergétiques au sein du bassin méditerranéen.

Les travaux de cet observatoire étaient attendus, car en amont, un processus de coopération avec la Banque Européenne d'Investissement (BIE) avait été lancé en 2008, puis suspendu dans la perspective de ces réflexions. Ces discussions menées au sein de cette  $12^{\text{ème}}$  Assemblée générale vont sans doute relancer ce projet de coopération entre la BIE et MEDREG. Ce mouvement serait la concrétisation des efforts fournis par MEDREG pour le développement d'investissements infrastructurels, au sein de la région du bassin de la méditerranée.

En effet, lors de cette 12ème Assemblée générale de MEDREG, les discussions ont notamment fait état du soutien financier de la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD), dont les représentants étaient présents. Assurément, la BERD veut élargir ses investissements à la région méditerranéenne. Depuis sa création en 1991, la BERD est le principal investisseur dans la région qui s'étend de l'Europe centrale à l'Asie centrale. Le bassin méditerranéen est donc un nouveau marché à conquérir. Dans son communiqué de presse, MEDEREG annonce d'ailleurs un investissement possible de la BERD d'environ 2.5 milliards par an, dans cette région.

#### **Bref commentaire**

Le rôle central de MEDREG dans l'intégration des marchés de l'énergie en Méditerranée se confirme.

Cette 12<sup>ème</sup> Assemblée générale fut l'occasion de préparer les conditions les plus favorables à l'existence d'un marché régional de l'énergie, harmonisé et efficient. En filigrane, MEDREG veut rendre la région du bassin de la méditerranée plus attractif pour accueillir plus d'infrastructures énergétiques, et de nouveaux investisseurs étrangers.

Cet objectif est servi par des pouvoirs de régulation dévolus à MEDREG, alors même qu'elle n'est pas une véritable autorité de régulation. En effet, l'on peut considérer comme étant des pouvoirs de régulation le pouvoir d'émettre des, recommandations et des avis, notamment dans l'appréciation de la pertinence de projets d'infrastructures. Ce pouvoir est important, car il empiète sur le pouvoir discrétionnaire des Etats-membres de MEDREG, lesquelsjusque là disposaient de la pleine appréciation en opportunité des projets d'investissement. Ce pouvoir de régulation résulte aussi du pouvoir d'édicter de normes juridiques, auxquelles les autorités de régulation nationales devront s'assujettir.

S'ajoute l'obligation pour ces Etats de coopérer avec MEDREG dans le sens d'une meilleure harmonisation.

La création de MEDREG ainsi que le rôle qu'elle a endossé dans la régulation du secteur de l'énergie bouleversent l'ordre établi dans cette région. En effet, le secteur de l'énergie est considéré comme hautement sensible, stratégique, et même politique. Dans la majorité des Etats membres de MEDREG, la production de l'énergie est d'ailleurs dévolue exclusivement à l'Etat. L'évolution de ces autorités nationales dans le sens d'une coopération régionale, via MEDREG, opère une véritable complémentarité, et permet aux autorités nationales de donner une dimension plus régionale à leurs décisions. Cette complémentarité ne s'effectue pas sans concession. Les autorités nationales concèdent une part de leur souveraineté, jusque là exclusive, dans ce secteur. En contrepartie, MEDREG œuvre pour l'existence d'un véritable marché du bassin méditerranéen de l'énergie.

Des objectifs analogues sont poursuivis par l'Agence européenne des régulateurs dans le secteur de l'énergie (ACER), en Europe. En effet, l'ACER est chargée de :

- promouvoir la coopération entre autorités nationales de réglementation aux niveaux régional et communautaire;
- surveiller les progrès dans la mise en œuvre des plans décennaux de développement du réseau;
- surveiller les marchés intérieurs de l'électricité et du gaz naturel, notamment les prix de détail de l'électricité et du gaz, l'accès au réseau, y compris l'accès à l'électricité produite à partir des sources d'énergie renouvelables, et le respect des droits des consommateurs.

C'est ainsi que l'ACER évalue les projets d'infrastructures énergétiques, et favorise l'investissement des capitaux. En effet, le 3ème paquet «marché intérieur de l'énergie», qui comprend le Règlement n° 713/2009, donne le pouvoir notamment à l'ACER de proposer des «orientations-cadres» pour favoriser le développement des marchés de gros du gaz, en Europe. Depuis, le XVIIIème forum de Madrid tenu en septembre 2010, qui réunissait la Commission européenne, les régulateurs nationaux, les Etatsmembres et l'industrie, a fait émerger le *Gas Target Model*. Ce modèle sous-tend une vision globale européenne dans le secteur de l'énergie, lequel encourage aujourd'hui la conclusion de projets à court terme afin de réduire la dépendance économique des investisseurs.

C'est vers un *Gas Target Model* que va probablement s'orienter MEDREG à l'issue des réflexions lancées *via* ses *Task forces*, à l'instar de l'ACER. Pour cela, MEDREG déterminera les projets d'infrastructures adéquates pour la région. En amont, MEDREG devra fournir ses meilleurs efforts, en étroite coopération avec les autorités locales, pour assurer une sécurisation des investissements étrangers dans la région. Pour l'instant, cette autorité régionale ne dévoile pas les axes de sa politique d'harmonisation et de coopération. On peut penser cependant que MEDREG travaille en ce sens, d'autant qu'elle a établie une étroite collaboration avec les institutions financières, sans lesquelles la construction d'un marché régional de l'énergie ne serait pas possible. C'est pourquoi il convient de qualifier MEDREG d'interlocuteur privilégié et indispensable entre les différents gouvernements de la région du bassin de la Méditerranée et les organismes institutionnels de financement.

### **N.B. Sources et liens:**

**Communiqué de presse – MEDREG:** http://www.medregregulators.org/portal/page/portal/MEDREG\_HOME/PRESS\_AREA/PRESS\_RELEASES/MEDREG-12G.A.-press%20release.pdf.

Association des Régulateurs Méditerranéens d'Electricité et du Gaz (MEDREG): http://www.medreg-regulators.org/portal/page/portal/MEDREG\_HOME

Agence européenne des régulateurs dans le secteur de l'énergie (ACER) : http://ec.europa.eu/energy/gas\_electricity/acer/acer\_en.htm

Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD) : http://fr.ebrd.com/pages/homepage.shtml

Assemblée parlementaire de la Méditerranée (PAM): http://www.pam.int/Banque européenne d'investissement (BIE): http://www.eib.org/?lang=fr

Association des gestionnaires de réseau de la Méditerranée de transport d'électricité (METSO): http://portail.cder.dz/spip.php?article1407.